

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue lundi le 7 janvier 2019, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval
M. François Therrien (arrivé à 19 h 50)

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la séance.

2019-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier, d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2019-01-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

2019-01-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

2019-01-04

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue le 17 décembre 2018

Il est proposé par Mme Gaétane Trudel, appuyé par M. Benoit Lussier, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue le 17 décembre 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. Marc-André Gosselin nous informe qu'Arbec préférerait nous vendre la totalité des 44,6 ha de terrain derrière le parc industriel. Les membres du conseil sont d'accord pour que Marc-André Gosselin et Éric De Courval négocient avec les responsables de chez Arbec et leur reviennent avec une proposition.
- M. le maire doit réviser le document envoyé par l'entreprise Gaty comme proposition d'achat du terrain dans le parc industriel.

Ratification des comptes payés en décembre 2018

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5936	FADOQ	Aide financière	200,00 \$
5937	Loisirs Aston	Subvention annuelle	3 000,00 \$
AD	Hydro-Québec	Luminaires du 1 ^e au 31 novembre	353,64 \$
AD	Hydro-Québec	Bureau du 13 octobre au 12 décembre	467,70 \$
AD	Hydro-Québec	Garage du 13 octobre au 12 décembre	152,33 \$
AD	Hydro-Québec	Chalet du 13 octobre au 12 décembre	378,36 \$
AD	Visa	Google apps (37,50 \$) Étuis à tablette (103,92 \$) Téléphone IP dépanneur (71,70 \$) Installation câble dépanneur (166,60 \$)	379,72 \$
AD	Cogeco	Internet du 1 ^e au 31 décembre	76,98 \$

2019-01-05

Autorisation pour la ratification des comptes payés en décembre 2018

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Jérôme Dionne, que les comptes payés durant le mois de décembre 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2019

	CHÈQUE FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5938	Excavation A.S.	Décompte progressif #2	3 963,27 \$
5939	Home Hardware	Pelle à neige	28,73 \$
5940	Carrières P.C.M.	Gravier Rang 10	208,41 \$
5941	Énergie et ressources	Mutations (4)	16,00 \$
5942	Martine Lebeau	Frais de déplacement (bureau de poste Daveluyville) (7,91 \$) Salaire du 3 au 14 décembre (1 179,66 \$) Salaire du 17 au 28 décembre (1 179,66 \$)	2 367,23 \$
5943	Plomberie Duplessis	Caméra fosse dépanneur	256,43 \$
5944	Ville de Daveluyville	Main d'œuvre octobre et novembre	1 374,53 \$
5945	RIGIDBNY	Collecte janvier	2 165,63 \$
5946	Équipement Robert Lamothe	Déneigement versement janvier	4 691,81 \$
5947	Grecco	Location photocopieur du 12-01 au 12-12-2019	115,26 \$
5948	Lemteck	Réparation luminaires (4)	359,96 \$
5949	Canadien National	Entretien passage à niveau du 01-12 au 31-12-2018	279,00 \$
5950	Infotech	Contrat annuel	2 362,74 \$
5951	Megaburo	Lecture compteur noir (44,68 \$) Lecture compteur coul. (47,90 \$)	92,58 \$

2019-01-06

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de janvier 2019

Il est proposé par M. Alexis Beaupré, appuyé par M. François Therrien, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois de janvier 2019, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- M. François Therrien nous informe que la patinoire et la glissade sont en fonction. Une dame de St-Wenceslas a félicité le comité des Loisirs pour la glissade. Comme les Loisirs ont l'intention de s'impliquer lors du passage de La Boucle en juin, ils ignorent s'ils s'occuperont aussi du carnaval. Les membres du conseil mentionnent que les bénévoles des Loisirs font un excellent travail pour l'entretien de la patinoire et de la glissade.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bergeron demande si M. Raphaël Thibodeau, qui s'est fait donner un terrain par le CDÉ, va bientôt bâtir. M. Marc-André Gosselin l'informe que M. Thibodeau a eu des problèmes avec son entrepreneur et qu'il avait eu l'assentiment du CDÉ pour ne bâtir qu'au printemps prochain.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

Les membres du conseil demandent à la directrice générale d'aviser M. Éric Bergeron qu'un poteau retenant un panneau routier a été endommagé par le déneigeur sur la rue Lupien.

AFFAIRE NOUVELLES

Avis de motion pour le règlement fixant la rémunération des élus

Un **AVIS DE MOTION** est donné par M. Éric De Courval, qu'à une prochaine séance du Conseil, sera présenté et adopté le règlement fixant la rémunération des élus.

2019-01-07

Autorisation pour envoyer un dossier à la MRC afin de procéder à la vente pour non-paiement des taxes.

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier et unanimement résolu par le Conseil municipal d'autoriser la directrice générale à transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, les propriétés dont les comptes sont échus depuis plus de deux ans et dont le solde n'a pas acquitté au 31 décembre 2018.

Adopté.

2019-01-08

Désignation d'un responsable pour agir pour et au nom de la municipalité au moment de la vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité de doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par Mme Gaétane Trudel et résolu unanimement par le Conseil :

QUE ce Conseil désigne M. Marc-André Gosselin à agir pour et au nom de la municipalité d'Aston-Jonction au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 10 avril 2019 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise en vente pour non-paiement de taxes. *Adopté.*

CORRESPONDANCE

- Bons vœux de Louis Plamondon, Lemteck, Buropro Citation, Alexandre Cusson, Grand Défi Pierre Lavoie, L'Équipe Duo, Donald Martel et plusieurs autres reçus par courriel
- Calendrier de Louis Plamondon et Pavage Veilleux

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2019-01-05 et 2019-01-06 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-01-09
Clôture de la séance

M. Éric De Courval propose la levée de la séance à vingt-et-une heure une (21 h 01).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

